



Regularisation

Par cirin

Bonjour,

Je suis arrivé(e) en France pour un stage de doctorat, mais je suis actuellement en situation irrégulière après la fin de mon visa. J'ai déposé une demande de régularisation étudiante, en joignant mon inscription en Master 2 et mes diplômes étrangers.

Lors de la remise de mon dossier en guichet, j'ai exprimé mes inquiétudes concernant l'absence de diplômes français, et l'agent m'a rassuré. J'ai obtenu un récépissé de 6 mois en attendant la décision.

Je suis maintenant préoccupé(e) par la possibilité d'une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), étant donné la nature inhabituelle de ma demande. Vos conseils seraient très appréciés.

Cordialement,